

224C0549
FR0013176526-FS0273

17 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 17 avril 2024, la société anonyme de droit belge SITAM Belgique¹ (Avenue des Arts, 41, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 avril 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir, à cette date et à ce jour, 13 374 244 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,47% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société VALEO.

¹ Contrôlée par la famille Dassault.

² Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 273 885 321 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.